RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 92AC9E17-0768-4FDC-86DE-17B141553EF8

ORDINIS

Société par actions simplifiée
au capital de 125 286 euros
Siège social : 19 RUE DELORME, 03000 MOULINS
RCS CUSSET 349 319 848

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 25 septembre,
A 18 heures,

L'associé unique de la société ORDINIS s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'associé unique participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexis MOUSSERIN, en sa qualité de Président de la Société.

La société CLARET'S, associée unique, représentée par Monsieur François HOSPITAL est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 92AC9E17-0768-4FDC-86DE-17B141553EF8

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de nouveaux Directeurs Généraux en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alexis MOUSSERIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur François HOSPITAL
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la Direction de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Julien ROSSEEL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, la remercie chaleureusement pour les services rendus pendant ces nombreuses années et décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général, en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Docusign Envelope ID: 92AC9E17-0768-4FDC-86DE-17B141553EF8

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alexis MOUSSERIN



Le Secrétaire
La société CLARET'S
Représentée par Monsieur François HOSPITAL



François HOSPITAL[1]

Bon pour acceptation des fonctions de Président

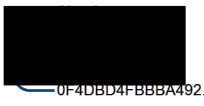

[1] Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »